

RCS : BASSE TERRE

Code greffe : 9711

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASSE TERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00342

Numéro SIREN : 813 961 109

Nom ou dénomination : 2B2 COACH INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002673

2B2 COACH INVEST

2 Quai Lardenoy
2eme Etage

97110 POINTE-A-PITRE

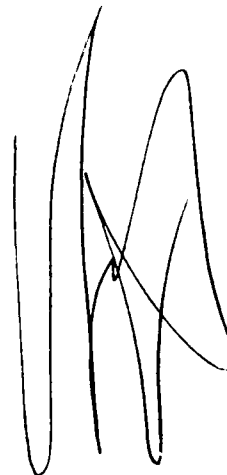
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

édité le 24/06/2021

Cent. G. en forme

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and vertical strokes.

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	7 329	5 697	1 632	0,12	4 333	0,30
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	763 117		763 117	54,14	509 017	35,05
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	770 446	5 697	764 749	54,25	513 350	35,35
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	10 800		10 800	0,77	47 121	3,25
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	115		115	0,01		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfiques	5 398		5 398	0,38	5 006	0,34
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	64		64	0,00	6 882	0,47
. Autres	353 774		353 774	25,10		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	274 721		274 721	19,49	879 745	60,58
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	644 871		644 871	45,75	938 754	64,65
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 415 317	5 697	1 409 621	100,00	1 452 104	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	0,71	10 000	0,69
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-106 003	-7,51	-70 973	-4,88
Résultat de l'exercice	-15 176	-1,07	-35 029	-2,40
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-111 178	-7,88	-96 003	-6,60
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	226 616	16,08	276 268	19,03
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	99	0,01	120	0,01
. Associés	1 195 528	84,81	1 153 317	79,42
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	7 200	0,51	7 000	0,48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 602	1,11	6 700	0,48
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	3 696	0,28	3 453	0,24
. Organismes sociaux	20 802	1,48	22 434	1,54
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 126	0,08	19 448	1,34
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 140	0,08		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	48 990	3,48	48 244	3,32
Instrument financiers à terme				
Produits constatés d'avance			11 121	0,77
TOTAL (IV)	1 520 799	107,88	1 548 107	108,61
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 409 621	100,00	1 452 104	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	227 250		227 250	100,00	208 750	100,00	18 500	8,86	
Chiffres d'Affaires Nets	227 250		227 250	100,00	208 750	100,00	18 500	8,86	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation					16	0,01	-16	-100,00	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			11	0,00	1	0,00	10	100,00	
Total des produits d'exploitation (I)			227 261	100,00	208 767	100,01	18 494	8,86	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			105 031	46,22	81 832	39,20	23 199	28,35	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 838	1,25	2 167	1,04	671	30,96	
Salaires et traitements			101 185	44,53	113 394	54,32	-12 209	-10,76	
Charges sociales			25 566	11,25	34 850	16,69	-9 284	-26,63	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 701	1,19	2 310	1,11	391	16,93	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			14	0,01	12	0,01	2	16,67	
Total des charges d'exploitation (II)			237 335	104,44	234 566	112,37	2 769	1,18	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-10 073	-4,42	-25 799	-12,35	15 726	60,96	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			3 060	1,35			3 060	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			3 060	1,35			3 060	N/S	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			8 163	3,59	8 666	4,15	-503	-5,79	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			8 163	3,59	8 666	4,15	-503	-5,79	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-5 103	-2,24	-8 666	-4,14	3 563	41,11	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-15 176	-6,67	-34 464	-16,50	19 288	55,97	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
Produits exceptionnels sur opérations en capital			4 200	2,01	-4 200	-100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)			4 200	2,01	-4 200	-100,00	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			594	0,28	-594	-100,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			4 171	2,00	-4 171	-100,00	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)			4 765	2,28	-4 765	-100,00	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-565	-0,28	565	-100,00	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)							
Total des Produits (I+III+V+VII)	230 322	101,35	212 967	102,02	17 355	8,15	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	245 498	108,03	247 997	118,90	-2 499	-1,00	
RÉSULTAT NET	-15 176	-8,87	-35 029	-18,77	19 853	58,68	
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 409 620,52 E.

Le résultat net comptable est une perte de 15 175,83 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/02/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Capitaux propres : Les capitaux propres de la société sont négatifs. Dans une décision du 26/06/2018, les associés ont approuvé la continuité de l'activité de la société et la non-dissolution de cette dernière.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 18/02/2021

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 770 446

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				7 329
Immobilisations corporelles	7 329			
Immobilisations financières	509 017	254 100		763 117
TOTAL	516 346	254 100		770 446

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 5 697

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 996	2 701		5 697
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 996	2 701		5 697

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel bureau § informatique	7 329	5 697	1 632	de 2 à 4 ans
TOTAL	7 329	5 697	1 632	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 370 150

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	370 150	370 150	
TOTAL	370 150	370 150	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	10	10000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	10	10000

4.2 - Etat des dettes = 1 513 599

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	226 616	226 616		
Dettes financières diverses	1 195 627	1 195 627		
Fournisseurs	15 602	15 602		
Dettes fiscales & sociales	26 764	26 764		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	48 990	48 990		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 513 599	1 513 599		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 16 567

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	99
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	9 365
Dettes fiscales & sociales	7 103
Autres dettes	
TOTAL	16 567

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 227 250**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	227 250	100,00 %
TOTAL	227 250	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 16 567

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	99
Interets courus(168800)	99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	9 365
Frs-factures non parvenues(408100)	9 365
Dettes fiscales et sociales :	7 103
Conges a payer(428200)	3 696
Cs/conges a payer(438200)	978
Autres organismes sociaux(438600)	1 289
Etat charges a payer(448600)	1 140
TOTAL	16 567

SAS 2B2 COACH INVEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

BRUNO FERGÉ

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Inscrit au Tableau de l'Ordre de la Guadeloupe

et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Basse-Terre

Siret : 803 236 181 00019

BRUNO FERGÉ

6, Immeuble Espace Caducée
Zac de Houëlbourg Sud II - Z.I de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT
TEL : +590 (0)5 90 60 71 39

2B2 COACH INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 €

2 Quai Lardenoy - 2ème étage
97110 POINTE-A-PITRE
R.C.S : 813 961 109

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

BRUNO FERGÉ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2B2 COACH INVEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note portant sur les capitaux propres exposée en page 1 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participations

La société détient des parts sociales d'une valeur globale de € 763.117.
Nous nous sommes assurés de l'absence d'indice de perte de valeur des titres détenus au 31 décembre 2018.

Autres Créances

La société détient une créance inscrite à l'actif au poste « Autres créances » d'une valeur de € 353.774.
Nous nous sommes assurés de la réalité et de la correcte valorisation de ce poste.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

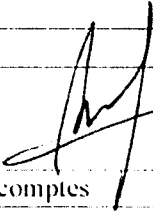

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Baie-Mahault, le 22 janvier 2021

FERGÉ Bruno		
Commissaire aux comptes		

2B2 COACH INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 43 Boulevard de France
Marigot, Front de Mer
97150 SAINT-MARTIN
RCS : BASSE-TERRE 813 961 109

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 09/02/2021
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

RESOLUTION N° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **une perte** de **-15 175,83** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-106 002,63** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-121 178,46** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-121 178,46** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-121 178,46** Euros

Capitaux propres

L'Assemblée Générale prend acte que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des deux précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Monsieur Hervé BIZET

